

# FO

## SYNPA-FO SECTION AXA France

### L'information différemment



## SOMMAIRE

**ÉDITO** : Préférez l'original à la copie, c'est plus sûr !



**Allocation d'ancienneté** : Les montants 2021, les bons !

**Pouvons-nous faire confiance à la**

**Direction (Édito bis) ?**

**M. Buberl nous apporte la réponse !**

**Opération Neptune** : Une opération RSE ?

**Accord aide aux aidants** : Les commerciaux pas aidés !

**TAR** : Le dispositif reconduit de 12 mois.

**Vos représentants FO**

**Adhérez à FO**

### Préférez l'original à la copie, c'est plus sûr !

Une fois n'est pas coutume, notre expression syndicale du mois aura deux éditoriaux. L'un était prévu, l'autre, pour tout vous dire, pas du tout.

Et c'est la communication syndicale reçue vendredi dernier qui nous a conduits à réagir.

Parmi les sujets abordés par cette correspondance qui nous a laissés perplexes et qui doit vous servir de révélateur, figure entre autre le tableau annuel des allocations d'ancienneté que nous avons pour habitude de vous communiquer tout début janvier.

Cela fait maintenant plusieurs années que nous avons pris pour habitude de vous apporter ces informations que vous appréciez.

S'il est juste d'affirmer que nous n'en n'avons pas l'exclusivité et que chacun dispose de la faculté de s'exprimer sur le ou les sujets qui lui sied, il convient, à minima, de traiter les sujets plagiés avec rigueur.

Nous n'entendons pas affirmer que nous sommes pareils à la coupe du ciel, pour autant, nous prenons toujours le plus grand soin à vous transmettre des informations les plus fiables possibles.

Un niveau d'exigence qui ne semble pas être l'option retenue par nos amis autonomes, qui réalisent, avec leur spéciale de novembre, un grand chelem, sans dire un mot d'ailleurs de leur signature sur l'accord portant sur le forfait jours, étrange !

Une communication, vous le verrez, incongrue à plusieurs titres. **Tout d'abord** parce qu'elle se contente, pour les allocations d'ancienneté, de reprendre à l'identique nos données. de... janvier 2020, **sans les adapter** aux minima FFA en vigueur pour le calcul des allocations 2021. **Aïe !!!**

Bon, pour corriger la « copie » que vous avez reçue, vous trouverez à la page suivante, le tableau **FO** des allocations 2021 avec cette fois les montants exacts.

Cependant, cette « transcendance » syndicale apporte la démonstration, qu'au-delà des ludi scaenici auxquels nous assistons en négociation, qu'ils sont sensibles, comme d'autres, à des pratiques holographiques d'apprentis copistes pour s'approprier le bénéfice d'initiatives, ou de travaux, qui ne sont pas les leurs. À la longue s'en est usant !

**Ensuite**, nos amis affirment qu'une « certaine mesure a été obtenue en son temps à leur initiative... » ! Lorsqu'on connaît l'histoire de ces « adaptations », il faut un sacré culot pour aller sur ce terrain là.

**Enfin**, le dou du spectacle, l'information sur les médailles du travail. Alors là, c'est la Totale, Zidi en moins.

Les références indiquées pour le calcul des primes sont complètement fantaisistes surtout si vous êtes **entrés dans l'entreprise après le 31 mars 1998** et ce par la faute d'un sombre accord de 2001 paraphé notamment par nos amis, **un accord qui divise par presque 6 le montant de la prime pour 20 ans d'ancienneté**. Si vous êtes un RC entré en 2000 vous allez être drôlement déçu si vous espérez percevoir, pour une période complète de 20 ans, « 1/12 de ... 20 410 € », **car ce n'est pas 1 700 € que vous percevrez mais à peine 300€.**

En revanche, si vous êtes un chargé de clientèle (EB) entré avant le 31 mars 1998, la bonne nouvelle c'est que **la prime se calcule sur le minima... Et**. Encore faut-il le savoir !

Franchement, pas sérieux ! Mais si cela peut vous permettre de distinguer qui est qui ? Et qui fait quoi, c'est déjà ça...

**Un conseil, tout de même, préférez l'original à la copie, c'est plus sûr !**



Ancienneté



## LES MONTANTS 2021 : LES VRAIS !

Ancienneté EB	% Applicable sur 18 990€	MONTANT	Ancienneté EI	% Applicable sur 20 540 €	MONTANT
3	1,50 %	284,85 €	3	1,50 %	308,10 €
4	2 %	379,80 €	4	2 %	410,80 €
5	2,5 %	474,75 €	5	2,5 %	513,50 €
6	3,25 %	617,18 €	6	3,25 %	667,55 €
7	4 %	759,60 €	7	4 %	821,60 €
8	4,75 %	902,03 €	8	4,75 %	975,65 €
9	5,50 %	1 044,45 €	9	5,50 %	1 129,70 €
10	6,25 %	1 186,88 €	10	6,25 %	1 283,75 €
11	7,25 %	1 376,78 €	11	7,25 %	1 489,15 €
12	8,25 %	1 566,68 €	12	8,25 %	1 694,55 €
13	9,25 %	1 756,58 €	13	9,25 %	1 899,95 €
14	10,25 %	1 946,48 €	14	10,25 %	2 105,35 €
15	11,25 %	2 136,38 €	15	11,25 %	2 310,75 €
16	12,50 %	2 373,75 €	16	12,50 %	2 567,50 €
17	13,75 %	2 611,13 €	17	13,75 %	2 824,25 €
18	15 %	2 848,50 €	18	15 %	3 081,00 €
19	16,25 %	3 085,88 €	19	16,25 %	3 337,75 €
20	17,50 %	3 323,25 €	20	17,50 %	3 594,50 €
21	19 %	3 608,10 €	21	19 %	3 902,60 €
22	20,50 %	3 892,95 €	22	20,50 %	4 210,70 €
23	22 %	4 177,80 €	23	22 %	4 518,80 €
24	23,5 %	4 462,65 €	24	23,5 %	4 826,90 €
25	25 %	4 747,50 €	25	25 %	5 135,00 €

Fin 2019, suite au rapprochement des conventions collectives des EI et des EB, une nouvelle convention collective voyait le jour. Parmi les points de vigilance, figurait le maintien des primes d'ancienneté. Un principe qui a été reconduit grâce à **l'intransigeance unanime des toutes les OS**, avec cependant une modification substantielle obtenue par **FO**. Une modification qui permet à tous les commerciaux qui disposent de l'ancienneté requise de ne plus perdre désormais le bénéfice de celle-ci en cas de non couverture des minima de branche.

Exemple : Vous êtes CCC avec 15 ans d'ancienneté. Le montant de votre allocation est de 2 136 €. Au 31 décembre vous êtes débiteur de 136 €. **Avec l'ancienne convention, vous perdiez l'intégralité de votre allocation. Avec le nouveau dispositif, vous percevrez 2136 € - 136 € = 2 000 €.**

## POUVONS-NOUS FAIRE CONFIANCE À LA DIRECTION ?

Le 17 juin dernier, à l'occasion d'une instance plénière du Comité Européen de Groupe, Thomas Buberl était interpellé par une collègue Irlandaise sur les mesures que le Groupe entendait prendre en faveur des salariés en remerciements de leur engagement. Thomas B sans méconnaître la situation répondait qu'en fin d'année il serait tenu compte des efforts consentis.

FO, ne voyant rien venir a donc pris l'initiative d'écrire à notre président.

Vous trouverez dans le pavé de droite la lettre que nous lui avons adressée.

Nous avons reçu le 16 novembre une réponse polie de Mr Buberl, puis une autre quelques jours plus tard de la Direction d'Axa France.

Si nous apprécions leurs aimables retours, leurs réponses sont sans équivoque, puisqu'elles nous renvoient aux NAO à venir et cerises sur le gâteau insistent sur les mesures déjà prises, comme l'absence de recours au chômage partiel, le travail à distance, sans oublier pour les commerciaux l'instauration de garanties de gains.

Autrement dit, le « *il sera tenu compte des efforts qui devront être récompensés à leur juste valeur* » s'avère être une promesse sur le sable, qui nous délivre un message des plus précis, un message qui d'une certaine manière nous renvoie à leur fumeuse raison-d'être qui consiste à « *agir pour le progrès humain en protégeant ce qui compte* »... leurs profits.

Le moment n'est pas simple, mais pour autant, il est limpide, que pour eux, nous ne sommes que des éléments productifs, point à la ligne. Leurs simagrées, leur bienveillance à en tomber en pâmoison ne sont que des miroirs aux alouettes. **Cependant, à sa manière, la Direction nous invite à venir chercher par l'action, ce qu'elle refuse de nous octroyer par la négociation**, avec en prime une certitude, **il est totalement déraisonnable de leur accorder la moindre confiance !**

## LETTRE ADRESSÉE PAR FO à M. BUBERL le 10 Novembre

Monsieur le Président,

À l'occasion d'une instance du Comité Européen de Groupe de juin dernier, en réponse à la question de Mary O'Sullivan représentante Irlandaise du personnel vous demandant : « *Comment l'entreprise prévoit-elle de reconnaître et de récompenser les efforts des salariés qui se sont surpassés pendant le confinement...?* », **vous avez répondu**, avec justesse d'ailleurs, que vous teniez « *à remercier les salariés qui ont fait des efforts incroyables en faisant preuve d'engagements et de courage. À la fin de l'année, il sera tenu compte des efforts qui devront être récompensés à leur juste valeur.* »

Sur l'analyse, comme sur la conclusion, nous sommes totalement en phase avec vous Monsieur le Président, **tous les salariés** ont en effet répondu présent et ont été à la hauteur de la situation, relevant un à un, avec un engagement peu commun, les défis du moment.

La fin d'année approchant, nous vous demandons, de quelle manière vous entendez concrètement récompenser à leur juste valeur les efforts des salariés ?

Il va de soi que les mesures envisagées, qu'elles soient originales, classiques, voire plurielles doivent « récompenser » **sans exception** l'ensemble du personnel.

Pour notre part, le versement d'une prime de 1 000 € au bénéfice de chaque salarié, permettrait d'apporter de la consistance à la mesure et surtout de donner corps à vos remerciements réitérés.

Connaissant l'attachement de l'entreprise au respect de la parole donnée, c'est donc en toute confiance que nous attendons, avec impatience, l'heureuse nouvelle.

Par ailleurs, comme notre organisation syndicale n'a pas le plaisir de siéger au Comité Européen de Groupe, nous vous remercions, par avance, de votre aimable retour à notre correspondance.

Dans l'attente de celui-ci, nous vous prions Mr Buberl, de recevoir nos salutations les meilleures.

Pour FO,

Ari Melcer, Jorge Ferreira, Robert Tramonti, Catherine Lutecette-Blanc et Philippe Gense

Copie à : Karima Silvent, Jacques De Peretti, Guillaume Lejeune, Pierre-Emmanuel Lefebvre, Marco Morelli



## L'Opération Neptune ou Nep... tunes ?



Le 15 novembre dernier, une information de Médiapart plaçait à nouveau Axa et son ami de fortune la Société Générale au cœur d'une nouvelle affaire appelée en interne, opération Neptune. Une affaire qui a conduit le Fisc français à redresser sévèrement (plusieurs dizaines de millions d'€), le champion toutes catégories de la RSE.

Selon les informations divulguées par Médiapart, il s'agirait d'opérations de délocalisation au Luxembourg d'intérêts d'emprunts accordés par Axa à ses filiales étrangères, au titre de ce qui s'appelle le financement intra-groupe.

Toujours selon Médiapart, entre 2005 et 2010, ce serait pas moins de 295 millions d'€ de profits qui auraient été ainsi transférés dans une coquille Luxembourgeoise appelée Matignon Finance, une société portée par la SG, mais en réalité, par un mécanisme d'acquisition à terme, propriété d'Axa.

Axa, de son côté, a déposé un recours contestant ce redressement. Sollicité par le journal, Axa a refusé de répondre, un journal qui s'étonne également que le Ministère des finances n'ait toujours pas procédé au signalement au niveau du parquet, alors qu'au-delà de 100 000 € de redressement, cela aurait dû être fait. Décidément ce n'est pas facile d'être le leader de la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) !

## Aide aux aidants, les commerciaux pas aidés !



La négociation portant sur l'aide aux aidants vient de livrer sa version définitive. Une fois de plus, les commerciaux font l'objet d'un traitement à part entière, un traitement difficilement compréhensible, tant le thème de l'égalité est sur toutes les lèvres dans le vertueux écosystème Axien.

Force est de constater qu'à chaque négociation nous devons faire face à un aménagement partiel ou nul de la rémunération et de la charge de travail du PC.

Dans le cas d'espèce, le point de désaccord porte, sur la question des autorisations d'absence (4 jours par an ou 8 demi-journées, ou une version panachée

de jours et de demi journées, pour accompagner un proche lors de RDV éligibles (ils ne le sont pas tous).

Si cette mesure que nous avons demandée dès juin a le mérite d'exister, elle ne prend pas en compte, contrairement à nos collègues administratifs, l'adaptation de la charge de travail, autrement dit un abaissement proportionnel des seuils, et en ne maintenant que la partie fixe de la rémunération sans intégrer la partie variable, alors que pour nos collègues PA là encore les impacts sur le variable sont neutralisés. **Deux poids, deux mesures !**

Pour aller à l'essentiel, cet accord ouvre en fait seulement deux nouveaux onglets :

- ✓ 4 jours/an d'autorisation d'absence,
- ✓ l'octroi possible de jours de dons par vos collègues, abondé par l'entreprise à hauteur d'une journée **par tranche complète de 5 jours** donnés.

Retrouvez sur notre site [Synpafo.org](http://Synpafo.org) nos comptes-rendus détaillés de la négociation ainsi que l'accord.

## Le TAR reconduit pour 12 mois !



La mesure était attendue par beaucoup. Cette fois c'est officiel, le dispositif du TAR (**T**ransition **A**ctivité **R**etraite) va être reconduit pour une durée de 12 mois, avec une entrée dans le dispositif au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2021. C'est une bonne nouvelle !

Un dispositif spécifique pour le PC décliné par filière (Production, Management, Support) issu de l'accord d'avril 2014 que vous pouvez retrouver sur notre site [Synpafo.org](http://Synpafo.org) en accès libre ou en le demandant à votre délégué **FO** le plus proche.

Notez pour information, que du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 octobre, 24 dossiers PC ont été validés, des dossiers qui concernent pour près de 90 % la filière production, la filière la plus éprouvée.

Pour mémoire, les formules disponibles qui généralement s'articulent autour de deux périodes distinctes peuvent s'étaler sur des durées de 6 à 24 mois, en fonction de la filière métier.

Les formules retenues sur la période indiquée, sont principalement positionnées sur des durées de 12 à 18 mois.

Vous souhaitez recevoir nos infos en temps réels, rien de plus simple, déposez votre adresse mail à l'adresse [foaxafrance@orange.fr](mailto:foaxafrance@orange.fr)

# VOS DÉLÉGUÉS du Sy.n.p.a



NOM, PRÉNOM	DÉPT	TÉLÉPHONE	NOM, PRÉNOM	DEPT	TÉLÉPHONE
FERRARA Elise	06	06 20 19 50 98	CHATAIGNIER Pierre	34	06 68 95 15 44
EUGENE Sophie	26	06 09 93 38 27	HOXHA Dorina	21	06 86 64 32 79
NIKOUÉ Patrick	21	06 13 04 35 47	RAMOA Carlos	21	06 72 71 31 40
JACQUES James	55	06 73 95 86 96	MULLER Franck	55	06 82 99 69 15
DESSORT Grégory	62	06 22 64 42 44	DJELLOUDI Anissa	59	06 34 10 35 49
MALFOY Hervé	62	06 09 60 31 15	RATSIAJETSINIMARO Dera	67	06 78 30 37 96
BISSAC Jean Pierre	80	06 15 38 72 85	GENSSE Philippe	80	06 79 82 92 34
GRASSO Sandrine	80	06 03 47 37 23	BENAYOUN Lionel	17	06 72 48 00 86
CHARRIE Franck	32	06 07 62 41 95	PERDUCAT Pascal	33	06 07 59 70 04
SANZBERRO Keti	33	06 75 28 20 29	HABAROU Marielle	65	06 10 32 32 45
PASQUIET Patrick	66	06 75 91 54 27	BERGERAT Laurent	87	06 17 28 84 31
TCHEUNKAM Bertrand	29	07 87 00 06 36	CHAUVIN Christine	44	06 10 96 50 95
GUITTENY Françoise	44	06 47 18 96 98	LEMESLE Guillaume	76	06 31 49 05 42
SCHWARTZ Laurent	60	06 85 68 62 52	ALTINDAG Hasan	75	06 08 53 27 89
MORNET Henri	93	07 81 70 89 08	MIMOUN Joseph	95	06 09 72 08 44

## BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT À FO

**Cotisations\* 2020**

Inspecteurs : 187 €

EI : 172 €

EB : 142 €

Nom..... Prénom..... Adresse.....

☎..... Email .....

Fait à.....le..... Signature.....

**Adhésion à adresser à : James JACQUES 24 rue basse 55400 EIX**

**\*Les sommes versées font l'objet, soit d'une réduction de 66 % ou d'un crédit d'impôt en cas de non imposition.**